

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 2 MARS 2012

LES PARTICIPANTS

⇒ **Les représentants des communes**

- Gilles BERRAT, maire de Varennes-sur-Tèche, membre titulaire.
- Xavier CADORET, maire de Saint-Gérand-le-Puy, président de la communauté de Communes Varennes Forterre, président de la CDPPT de l'Allier.
- Gérard BOURICAT, maire d'Huriel, membre suppléant.

⇒ **Les représentants des communes comportant une zone urbaine sensible**

- Jean-Pierre MONCILOVIC, conseiller municipal de la ville de Montluçon, membre titulaire.

⇒ **Les représentants du Conseil Général**

- Bruno ROJOUAN, conseiller général du canton de Montmarault, membre suppléant.

⇒ **Les représentants de la Préfecture de l'Allier**

- Christian MICHALAK, secrétaire général de la préfecture de l'Allier
- Jean-Luc GALLAND, coordinateur général des missions, développement local et suivi budgétaire des politiques d'intervention de l'Etat.

⇒ **Les représentants de La Poste**

- Guy PELANGEON, délégué départemental du Groupe La Poste.
- Lydia BOYER, déléguée aux relations territoriales du Groupe La Poste
-

⇒ **Secrétariat**

- Lydia BOYER, déléguée aux relations territoriales du Groupe La Poste.

LES ABSENTS EXCUSES

⇒ **Les représentants du Conseil Général**

- André BIDAUD, conseiller général du canton de Chantelle, membre titulaire.
- Dominique BIDEZ, conseiller général du canton d'Ébreuil, membre titulaire.
- Jean-Paul CHERASSE, conseiller général du canton de Jaligny-sur-Besbre, membre suppléant.

⇒ **Les représentants du Conseil Régional**

- Bernadette RONDEPIERRE, conseillère régionale, membre titulaire.
- Henri MALAUD, conseiller régional, membre titulaire.

ORDRE DU JOUR

- ① Examen du rapport 2011 relatif à l'accessibilité du réseau postal
- ② Fonds postal de péréquation territoriale
- ③ Évolution du réseau des bureaux de poste
- ④ Lettre du Président Bailly aux Présidents de CDPPT : Comment renforcer le dialogue territorial pour le réseau postal rural ?
- ⑤ Actualité postale

En préambule, approbation et signature du compte-rendu de la CDPPT du 4 novembre 2011.

- ① Examen du rapport 2011 relatif à l'accessibilité du réseau postal

Rappel : la présentation annuelle de ce rapport aux CDPPT départementales est une obligation légale. La CDPPT doit rendre un avis sur le respect des normes d'accessibilité par La Poste.

Le rapport avait été adressé préalablement aux membres.

Le taux d'accessibilité est passé de 94% à 93,9% entre 2010 et 2011, le nombre de point de contact n'ayant pas changé mais la population de l'Allier étant passée de 139 052 habitants en 2008 à 139 656 habitants en 2009 (source INSEE), cela a légèrement modifié la norme d'accessibilité.

En conséquence, le taux d'accessibilité au réseau dans l'Allier est de 93,9%.

Traduction : 93,9% de la population de l'Allier se situe à moins de 5 km et 20 minutes de trajet automobile d'un point de contact postal (bureau de poste, APC ou RPC).

Informations complémentaires à faire figurer dans le rapport de maillage 2011 :

Le contrat de présence postale territoriale 2011-2013 fixe le cadre de répartition des dotations départementales issues du fonds de péréquation. Ces dotations sont affectées aux différents programmes de dépenses parmi lesquelles le programme départemental négocié avec la CDPPT destiné à améliorer et assurer la cohérence de l'offre postale sur le territoire. Sur ce programme, les dépenses éligibles en zones prioritaires sont en partie consacrées à la rénovation des Bureaux de Poste situés dans ces zones prioritaires ou les desservant.

En application de l'avis de l'Observatoire du 11 octobre 2011, les critères retenus pour qualifier les Bureaux de Poste comme desservant la zone prioritaire sont :

- La distribution des instances courrier au guichet des communes en Zone Rurale.
- La distribution des instances courrier au guichet d'un quartier situé en ZUS

-Les Bureaux retenus au titre de desservant une ZRR sont : Molinet, St Germain des Fossés, Commentry, Dompierre, Gannat .

-Le Bureau retenu au titre de desservant une ZUS est : Domerat.

Remarque de Jean Francois GALLAND de la préfecture de l'Allier concernant les communes situées en ZRR au titre de l'arrêté ministériel du 9 avril 2012, et le type de présence postale référencé au titre du rapport de maillage postale (Données transmises par l'Insee et la Datar sur la base du code Insee de la commune) qui peuvent être sensiblement différentes.

Pour rappel : En date du 5 novembre 2010 la CDPPT a validé la liste des points de contact (hors relais poste temporaires et points de contact militaires) recensés par l'Enseigne pour le département de l'Allier à fin 2010 ; cette liste stabilisait pour trois ans les points de contact éligibles au fonds de péréquation pour la période 2011-2013.

Remarques de Xavier CADORET concernant le rapport de maillage :

- Le rapport permet de vérifier, le respect de la norme d'accessibilité fixée par la loi, et les engagements du Président BAILLY.
- la notion de diagnostic partagé employée en page 17 et en annexe 5 du rapport n'est pas adaptée à ce stade de la concertation.

L'Allier dépasse la norme d'accessibilité légale fixée à 90 % La CDPPT rend un avis favorable unanime sur le rapport de maillage 2011

- ② Fonds postal de péréquation territoriale

La dotation pour le département de l'Allier est de 2 542 177 €

Les six programmes, pour rappel :

- Programme 1 : Indemnisation des APC.
- Programme 2 : Rémunération des RP.
- Programme 3 : Programme départemental négocié avec la CDPPT.
- Programme 4 : Programme ZUS.
- Programme 5 : Programme DOM.
- Programme 6 : Programme pour le maintien des bureaux en zone rurale.

Etat d'avancement des projets de rénovation des bureaux

→ Programme 3 :

Livraison des 10 projets priorités (Brout-Vernet, Noyant-d'Allier, Bourbon-l'Archambault, Tronget, Estivareilles, Le Donjon, Ebreuil, Doyet, Vallon-en-Sully et Molinet)

→ Programme ZUS :

le projet de Montluçon Bien Assis a été livré, les autres le seront sur le premier semestre 2012 (Montluçon Fontbouillant, Moulins Champins et Domérat (au titre de desservent une ZUS).

Pour mémoire : programmation 2012-2013 (CDPPT juin 2011)

- 1- Saint-Germain-des-Fossés (desservant une zone prioritaire) – Rénovation lourde- oct 2012
- 2- Commentry (desservant une zone prioritaire) – Rénovation lourde – juin 2012
- 2- Dompierre-sur-Besbre (desservant une zone prioritaire) – Rénovation lourde – juillet 2012
- 4- Gannat (desservant une zone prioritaire) – Rénovation- juin 2012
- 5- Saint-Hilaire – Changement de signalétique + mobilier
- 6- La Chapelaude – Changement de signalétique + mobilier
- 7- Beaulon – Changement guichet, peinture, alvéole en complément FP 2008 -oct 2012
- 8- Montmarault – Rénovation lourde en complément FP 2009-oct 2012
- 8- Chevagnes – Changement guichet, local encadrant en complément FP 2008-nov 2012
- 10- Neuilly-le-Réal – Changement guichet, peinture en complément FP 2009
- 11- Le Mayet-de-Montagne – Rénovation lourde en complément FP 2008

Un point sur l'utilisation de l'enveloppe départementale sera porté à connaissance de la Commission de juin 2012.

Etude des demandes de concours financier :

APC de Le Vilhain

Lors de la CDPPT du 4 novembre dernier, les membres ont examiné puis validé l'octroi d'un concours financier au titre de la mutualisation de l'Agence postale communale existante avec la Bibliothèque dans un nouveau local réhabilité à cet effet. Le plan de financement global de l'opération a été communiqué à La Poste et au Président de la CDPPT afin de vérifier l'éligibilité du projet dans le cadre du fonds postal de péréquation territoriale et dans le respect du plafond réglementaire (fixant à 80% maximum le total des subventions pour une même opération).

RPC de Louroux de Boule

Les membres de la CDPPT étudient le dossier transmis par la commune de Louroux de Boule : dans le cadre de la transformation du bureau de poste en RPC dans le bâtiment communal existant, la commune demande un soutien financier nécessaire aux travaux d'installation au titre de la mutualisation de service aux publics incluant l'offre postale. Les travaux à l'initiative de la mairie permettront la mutualisation d'un service au public via la gérance du commerce PMS avec le relais poste commerçant.

Après examen, la Commission accepte le soutien financier à la commune de Louroux de Boule, elle décide d'accorder un concours financier de 14515,93 € dans le cadre du fonds postal de péréquation territoriale et dans le respect du plafond réglementaire fixant à 80% maximum le total des subventions pour une même opération.

Malgré son absence, Dominique BIDEET membre de la CDPPT a transmis son soutien concernant la demande de la commune de Louroux de Boule.

Ce dispositif étant jugé par la commission encore méconnu, les membres décident de rappeler au compte rendu les dépenses éligibles au titre du programme départemental négocié avec les CDPPT :

- * Rénovation des bureaux de poste (en zones prioritaires ou les desservant).
- * Création d'APC, API, RP additionnels.
- * Renouvellement de l'équipement mobilier/informatique en APC.
- * Mutualisation des services au public incluant l'offre postale.
- * Formation des personnels de remplacement des APC / API.
- * Concours à l'installation de DAB (Après vérification des critères exigés)
- * Concours à la rénovation d'APC/API.

De plus un courrier d'information sur le processus sera envoyé à tous les maires de l'Allier ayant une APC sur leur commune, à la signature du Préfet, du Président de l'AMF 03, du Président de la CDPPT 03 et du Délégué Départemental de La Poste.

Ce Courrier rappelle que l'Etat, l'AMF et La Poste ont signé le contrat de présence postale territoriale 2011-2013 qui définit d'une part les obligations de La Poste en matière d'aménagement du territoire notamment en zone rurales et d'autre part les modalités d'accompagnement financier.

Par rapport au contrat précédent, l'une des évolutions concerne l'utilisation du programme rural, qui a été redéfini afin de renforcer la qualité de l'accueil, non seulement dans les bureaux de poste mais également dans les Agences Postales Communales.

Parmi les évolutions pouvant concerner les maires ayant une APC:

- le renouvellement de l'équipement mobilier et informatique,
- la formation des personnels de remplacement
- le concours à la rénovation des agences postales communales existantes dans le cadre de projets de mutualisation avec au moins un autre service au public.
- la mutualisation des services au public incluant l'offre postale.

La commission encourage les communes qui ont un projet de restructuration de ses services communaux incluant un partenariat postal, et réalisable avant fin 2013, à se rapprocher de la Déléguée aux Relations Territoriales de la Poste (Lydia BOYER : 06.66. 50.75.86 ou lydia.boyer@laposte.fr) pour en vérifier l'éligibilité et préparer le montage de votre dossier.

-③ Évolution du réseau des bureaux de poste :

Depuis 2008 la concertation a été engagée avec 39 communes dont 15 ont abouti à un accord de partenariat :

- ♦ 11 Agences postales communales (APC) : Escurolles, Murat, Châtel-Montagne, Laprugne, Viplaix, Meaulne, Echassières, Vaux, Billy, Bresnay Saligny sur Roudon
- ♦ 5 Relais Poste commerçants (RPC) : Trevol, Vaumas, Hauterive, St Bonnet de Rochefort, Louroux de Bouble.

Pour information les RPC de Busset, Naves, St Etienne de Vicq ont été transformés en APC, et depuis le 2 janvier réouverture de l'APC de Gipcy

- ♦ 22 sont en cours de concertation :

Cressanges, Coulevre, Pouzy-Mesangy, Thiel/Acolin, Garnat/Engievre, Diou, Franchesse, Le Veudre, St Didier La Forêt, Ygrande, St Leopardin d'Augy, Audes, St Remy en Rollat, Treban, Sannsat, Crechy, Durdât Larquille, Chamblet, Montvicq, Ygrande, Besson.

Les représentants de La Poste précisent le cadre de la concertation et les types de partenariats.

-④ Lettre du Président Bailly aux Présidents de CDPPT : Comment renforcer le dialogue territorial pour le réseau postal rural ?

Le courrier du Président Bailly est remis en séance.

Concernant la réflexion sur la présence postale et les modalités de répartition des horaires d'ouverture en milieu rural, Xavier CADORET demande aux représentants de la Poste d'établir dans un premier temps un diagnostic de la présence postale en volume horaire à

l'échelle départementale, et d'intégrer à cette étude des éléments plus globaux propres à chaque territoire. Dans le cadre de cette étude La Poste proposera en juin prochain une base de travail à la commission. L'analyse et la connaissance du territoire par les membres de la CDPPT enrichiront la version proposée.

Les membres de la CDPPT donnent leur accord pour examiner le dossier lors de la prochaine commission.

A terme, cette réflexion devra permettre à La Poste de poursuivre le dialogue avec les élus et d'adapter la présence postale en tenant compte des exigences du service public, des impératifs économiques de l'entreprise ainsi que la diversité du territoire.

- 6 Actualité postale :

Sûreté en APC : transport de fonds

La direction de l'Enseigne La Poste a renégocié ses contrats et le nouveau cahier des charges du transport de fonds (secteur strictement réglementé par la loi du 12/07/83). Pour l'Allier La Poste ne change pas de prestataire, les dessertes de fonds seront assurées par le fournisseur Loomis. A partir du 2 avril 2012 les maires concernés seront invités à signer le nouveau protocole directement avec le transporteur.

Rémunération APC/RPC

Conformément à l'article 5 de la nouvelle convention agences postales communales, le montant de l'indemnité compensatrice forfaitaire qui est versée chaque mois est augmenté de 2,3 % à compter du 1er janvier 2012. Lors de sa réunion du 26 janvier dernier, l'Observatoire National de la Présence Postale, composé de représentants de l'Association des Maires de France, de la Commission Supérieure des Services Publics des Postes et des Communications Electroniques, de l'Etat et de La Poste, a validé ce taux d'augmentation, dont les bases de calcul se réfèrent au dernier indice des prix à la consommation connu (octobre 2011).

Ainsi, cette année, l'indemnité pour les agences postales communales s'élève à 972 € par mois, et à 1 095 € par mois pour les agences postales intercommunales et pour les agences postales communales situées en zones de revitalisation rurale et en ZUS.

Concernant la rémunération forfaitaire mensuelle versée en 2012 aux commerçants assurant la gestion d'un relais Poste, elle est elle aussi augmentée de 2,3 % à compter du 1er janvier 2012, passant ainsi à 307 € par relais, et à 363 € pour ceux situés en zones de revitalisation rurale et en ZUS.

Convention adresse

Contexte : aujourd'hui, les habitants ne bénéficient pas, à travers le territoire national, d'une accessibilité homogène. L'amélioration de la desserte des habitants doit être un objectif commun aux différents acteurs du territoire afin que chaque administré ou client ait une adresse complète qui lui permette d'être reconnu par les différents services : secours, soins, dépannage, livraison, courrier, relevage de compteurs, etc.

Pour ce faire, il est nécessaire que les acteurs de proximité et les autorités locales coopèrent et travaillent ensemble sur l'adresse pour améliorer l'accessibilité et la qualité de service rendu aux administrés et aux clients. Dans l'Allier La Poste va travailler à la signature d'une charte départementale. Les membres de la commission ont réagi favorablement à cette démarche.

Neutralité Carbone

La Poste lance sa démarche volontaire de neutralité carbone.

La compensation carbone consiste à :

- Mesurer les émissions de CO2 générées par son activité (transport, chauffage, etc.)
- Réduire ses émissions (60 000 facteurs formés à l'éco-conduite, développement d'une flotte de véhicules électriques, lancement de la Lettre Verte)
- Compenser ses émissions résiduelles.

Quels sont les bénéfices de la neutralité carbone pour nos clients ?

La compensation carbone est intégrale :

- Toutes les offres courrier et colis sont compensées
- Toutes les émissions de CO2 sont compensées
- Toutes les sources d'émissions sont concernées

La compensation carbone est immédiate :

- Toutes les offres du Courrier et Coliposte sont concernées à partir du 1er mars
- Les offres GeoPost sont concernées à partir de juillet 2012

La compensation carbone est gratuite pour les clients :

- Elle est assurée à tarifs constants, pour les particuliers comme pour les entreprises.

Le Courrier devient ainsi le premier media neutre en carbone.

Comment allons-nous concrètement compenser nos émissions de CO2 résiduelles ?

En finançant des projets (énergie renouvelable, efficacité énergétique, préservation de la biodiversité...) qui permettent de réduire les émissions de CO2 à un autre endroit de la planète.

Valora

La Poste s'engage dans l'Economie Verte et l'activité de recyclage des papiers de bureau.

L'offre s'adresse aux PME. Dans un premier temps, la cible de VALORA Papiers sera exclusivement constituée des clients remisés par une tournée en 4 roues qui ne nécessite pas de trajets supplémentaires.

Le papier est ensuite trié par notre filiale Nouvelle Attitude, qui fait appel à des personnes en insertion.

Questions diverses

M.BERRAT interroge Guy PELANGEON au sujet du centre courrier de Jaligny.

G.Pelangeon explique que suite à une étude (portant sur l'amélioration des conditions de travail et la préservation de l'équilibre économique), il a été décidé que les facteurs de Jaligny

seront installés à Lapalisse d'ici fin 2012. Les anciens locaux seront réhabilités et réutilisés dans le cadre d'un projet de pôle d'Excellence Rural.

Une date pour la prochaine CDPPT est retenue par les membres présents à la Commission : le vendredi **22 juin 2012**.

Le Président remercie les membres de la Commission pour leur participation et clôture la séance.